ENQUETE PUBLIQUE
OBSERVATIONS DU PUBLIC
PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DORENGT

Observation n°10 – 11 décembre 2018

Monsieur,

Par la présente veuillez noter que **je m'oppose au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Dorengt**.

Je suis propriétaire en indivision d'une maison et de ses dépendances entourées d'un terrain avoisinant les 3 hectares, le tout sis à Dorengt.

Or, ce projet d'éoliennes est situé à moins d'un kilomètre de notre propriété.

Maintenant que nous en avons été informés publiquement, courant Octobre 2018, alors qu'apparemment ce projet datait de 2006, il constitue déjà une atteinte à notre patrimoine.

Quel recours pouvons nous obtenir face à cette perte financière évidente ?

Qui voudra désormais acheter une propriété avec au moins 1 éolienne située à moins de 900 mètres notre maison et deux autres avoisinantes

et dont les nuisances sonores, magnétiques et visuelles seront présentes jour et nuit (balisage obligatoire).

Cette propriété va perdre ainsi toute sa tranquillité : son jardin devant la maison ainsi que les chambres et les pièces à vivre coté rue, seront désormais impactées jour et nuit par ces désagréments.

Il y aura aussi, et cela est maintenant démontré, des répercussions sur la flore et surtout sur la faune.

Et la valeur de nos terres entourant la maison sera elle aussi impactée.

Quand au côté touristique du village, on peut lui dire adieu. Quel touriste aimerait faire une ballade le long d'un parc éolien ?

Ce projet est pour moi une atteinte personnelle à notre patrimoine, une dégradation esthétique du paysage, la fin de la tranquillité d'un village,
et ce, dans le seul but d'enrichir des étrangers, en conséquence la Société Entrag AG, groupe familial Allemand.